



## Conseil d'administration

326<sup>e</sup> session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/14/Add.(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 7 avril 2016

Original: anglais

### QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

### *Addendum*

### **Proposition d'une réunion technique tripartite sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail** (Genève, dates à confirmer)

### **Contexte**

1. Pendant la réunion que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a tenue le lundi 21 mars 2016, le porte-parole des travailleurs a suggéré que l'OIT convoque d'urgence une réunion tripartite de haut niveau afin de débattre plus avant des idées discutées au sein du groupe de travail. Le Directeur général a proposé que le Conseil d'administration relaye cette proposition, qui s'avérerait très utile pour préparer la contribution de l'OIT à la Réunion plénière de haut niveau organisée dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre. Cette réunion pourrait formuler des orientations pratiques sur les mesures à prendre, à court et à long terme, pour faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail et protéger les droits de tous les travailleurs. La formulation de telles orientations serait une contribution essentielle apportée par l'OIT aux Etats Membres, aux partenaires sociaux, au système multilatéral et aux institutions partenaires, qui leur permettrait de mettre en place, à l'échelle internationale, des solutions durables pour les réfugiés en favorisant l'accès au marché du travail et la création d'emplois, tout en tenant compte des besoins des travailleurs nationaux. Ces orientations seraient fondées sur les droits de l'homme et les normes du travail internationalement reconnus.
2. Il est par conséquent proposé d'organiser, début juillet 2016, une réunion tripartite de trois jours qui devra formuler des orientations pratiques concernant la mise en œuvre de mesures destinées à faciliter l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail.

## Composition

3. Il est proposé que cette réunion rassemble huit représentants des gouvernements, huit représentants des employeurs et huit représentants des travailleurs. Les gouvernements de huit autres pays figureraient sur une liste de réserve. Des observateurs seraient également invités à y participer, à leurs frais.
4. Conformément à la pratique récente, le Directeur général propose de désigner, après consultation des groupes du Conseil d'administration, un président indépendant expert en la matière.
5. Il est proposé d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur: le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et ONU-Femmes.
6. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les migrations internationales et le développement, ainsi que la Conseillère spéciale pour la Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants seraient également invités.

## Ordre du jour

7. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
  - Elaborer des principes directeurs sur les mesures à prendre pour que les réfugiés et autres personnes déplacées de force aient accès au marché du travail. Ces orientations s'appuieront sur l'analyse que fera le Bureau des principes pertinents énoncés dans les normes internationales du travail et les instruments universels relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain.
  - Recommander des moyens de diffuser ces orientations et d'en assurer l'application effective, tout en les intégrant dans les discussions et les actions menées tant au niveau national que multilatéral.

## Incidences financières

8. Les coûts de cette réunion, estimés à 210 000 dollars E.-U., incluraient les frais de voyage des représentants des travailleurs et des employeurs, ainsi que du président indépendant, l'interprétation et la préparation des documents. Le tableau ci-après présente un résumé de ces coûts estimatifs:

	Dollars E.-U.
Frais de voyage et de séjour	85 200
Interprétation	63 200
Documentation	61 600
<b>Total</b>	<b>210 000</b>

9. Le programme et budget pour 2016-17 ne prévoit pas de crédits pour cette réunion. Il est proposé d'utiliser les fonds alloués à l'une des réunions sectorielles prévues pendant cette période biennale, dont le report sera décidé après consultation du bureau du Conseil d'administration.

**Projet de décision**

10. *Le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour, la composition et les modalités d'organisation de la réunion technique tripartite sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail.*